

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/ordonnance/2019/12/17/2019042895/justel>

Dossier numéro : 2019-12-17/04

Titre

17 DECEMBRE 2019. - Ordonnance portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 24-12-2019 page : 116394

Entrée en vigueur : 03-01-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

[Art. 2](#). L'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018, sortira son plein et entier effet.